



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25847
26 mai 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la 3218e séance du Conseil de sécurité, tenue le 26 mai 1993, le Président du Conseil a fait, au nom des membres, la déclaration suivante, dans le cadre de l'examen du point intitulé "Admission de nouveaux membres" :

"Le Conseil de sécurité a décidé de recommander à l'Assemblée générale que l'Erythrée soit admise à l'Organisation des Nations Unies. Au nom des membres du Conseil de sécurité, je tiens à adresser mes félicitations à l'Erythrée en cette occasion historique.

Le Conseil note avec grande satisfaction que l'Erythrée s'engage solennellement à défendre les buts et les principes de la Charte des Nations Unies et à s'acquitter de toutes les obligations qui y sont énoncées. Nous nous réjouissons à l'avance de compter bientôt parmi nous l'Erythrée en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies et de collaborer étroitement avec ses représentants."
